

**SOMMAIRE**

**CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE**

*Objet : AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE*

*Objet : AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES*

*Objet : AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE*

*objet : AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES*

**CENTRE HOSPITALIER DE DOULLENS**

*Objet : avis de concours interne sur titres pour le recrutement d'infirmières D.E*

*Objet : avis de concours interne sur titres pour le recrutement d'aides soignantes*

**DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES DU NORD**

*Objet : Arrêté préfectoral modifiant l'organisation de la Direction interdépartementale des routes Nord*

## **CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE**

### ***Objet : AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE***

L'avis de recrutement sans concours, en date du 27 Octobre 2008, organisé par le Centre Hospitalier d'ABBEVILLE en vue de pourvoir 3 postes d'agent d'entretien qualifié est annulé.

Abbeville, le 3 Février 2009  
Le Directeur,  
signé : H. DUCROQUET

### ***Objet : AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES***

L'avis de recrutement sans concours, en date du 27 Octobre 2008, organisé par le Centre Hospitalier d'ABBEVILLE en vue de pourvoir 10 postes d'agent des services hospitaliers qualifiés est annulé.

Abbeville, le 3 Février 2009  
Le Directeur,  
signé : H. DUCROQUET

### ***Objet : AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE***

En application du décret n°91-45 du 14 janvier 1991 modifié, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière, un recrutement sans concours aura lieu au Centre Hospitalier d'ABBEVILLE en vue de pourvoir 3 postes d'agent d'entretien qualifié.

Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

Le dossier de candidature devra comporter :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard le **6 Avril 2009**, par écrit (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier d'Abbeville  
Direction des Ressources Humaines  
43 rue de l'Isle  
80142 ABBEVILLE CEDEX

Seuls seront convoqués à l'entretien les candidats préalablement retenus par la commission de sélection.

Abbeville, le 4 Février 2009  
Le Directeur,  
signé : H. DUCROQUET

***objet : AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES***

En application du décret n°2007-1188 du 3 août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière, un recrutement sans concours aura lieu au Centre Hospitalier d'ABBEVILLE en vue de pourvoir 10 postes d'agent des services hospitaliers qualifiés.

Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

Le dossier de candidature devra comporter :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard le **6 Avril 2009**, par écrit (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier d'Abbeville  
Direction des Ressources Humaines  
43 rue de l'Isle  
80142 ABBEVILLE CEDEX

Seuls seront convoqués à l'entretien les candidats préalablement retenus par la commission de sélection.

Abbeville, le 4 Février 2009  
Le Directeur,  
signé : H. DUCROQUET

**CENTRE HOSPITALIER DE DOULLENS**

***Objet : avis de concours interne sur titres pour le recrutement d'infirmières D.E.***

Nombre de poste : 7

Un concours interne sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Doullens (Somme) en application de l'article 2 du décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière.

Peuvent faire acte de candidature les titulaires soit du diplôme d'Etat d'infirmier, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier sans limitation dans le service où ils sont affectés, soit du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

Ce concours est ouvert aux candidats âgés de 45 ans au plus et au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

Dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra être envoyé avec toutes les pièces justificatives à la Direction du Centre Hospitalier de Doullens, **au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date d'affichage du présent avis dans les préfectures et sous-préfectures du département de la Somme.**

Le dossier de candidature comportera :

- une lettre de candidature manuscrite accompagnée de toutes pièces justificatives (Diplôme)
- un curriculum vitae détaillé établi par le candidat sur papier libre, incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée.

Doullens, le 10 Février 2009

Le Directeur,

signé : C. CUVILLIER

***Objet : avis de concours interne sur titres pour le recrutement d'aides soignantes***

Nombre de poste : 5

Un concours interne sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Doullens (Somme) en application de l'article 9 du décret n° 2007-1188 du 3 Août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignantes et des agents des services hospitaliers de la fonction publique hospitalière.

Peuvent faire acte de candidature les titulaires du diplôme professionnel d'aide-soignant.

Dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra être envoyé avec toutes les pièces justificatives à la Direction du Centre Hospitalier de Doullens, **au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date d'affichage du présent avis dans les préfecture et sous-préfectures du département de la Somme.**

Le dossier de candidature comportera :

- une lettre de candidature manuscrite accompagnée de toutes pièces justificatives (Diplôme)
- un curriculum vitae détaillé établi par le candidat sur papier libre, incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée.

Doullens, le 10 Février 2009

Le Directeur,

signé : C. CUVILLIER

## **DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES DU NORD**

***Objet : Arrêté préfectoral modifiant l'organisation de la Direction interdépartementale des routes Nord***

### **ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2007 relatif à l'organisation de la Direction interdépartementale des routes Nord est modifié comme suit :

Le Secrétariat Général (SG)

Il comprend :

- une cellule ressources humaines ;
- une cellule contrôle de gestion, comptabilité et moyens généraux;
- une cellule commande publique ;
- une cellule expertise juridique ;
- une cellule informatique.

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2007 portant l'organisation de la Direction interdépartementale des routes Nord est modifié comme suit :

Le Service Politique et Techniques (SPT)

Il comprend :

- une cellule politique de la route ;
- une cellule administratif et marchés ;
- une cellule ingénierie de l'entretien des chaussées et des dépendances ;
- une cellule ingénierie de l'exploitation et de la sécurité routière ;
- une cellule matériel

Le reste de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2007 est inchangé.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, ainsi qu'aux recueils des actes administratifs des préfectures de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de l'Oise, du Pas de Calais et de la Somme.

Article 4 : Copie conforme du présent arrêté sera adressée à

- Messieurs les préfets de département concernés,
- Monsieur le directeur interdépartemental des routes Nord,
- Messieurs les directeurs régionaux de l'équipement du Nord-Pas de Calais, de Champagne Ardennes et de Picardie,
- Madame et Messieurs les directeurs départementaux de l'équipement de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, du Nord, de l'Oise, du Pas de Calais et de la Somme,

qui sont chargés de son exécution.

Fait à Lille, le 30 janvier 2009

Le Préfet de la région Nord/Pas-de-Calais

Préfet du Nord

Signé : Jean-Michel BERARD